

The Mosquitos "Déclaration sur l'honneur"

Afin de satisfaire à l'exigence imposée par le règlement interne du club concernant les assurances, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et le remettre sans délais à un membre du conseil d'administration.

Je soussigné: Nom :
 Prénom :
 Rue + N° : /
 Ville :
 Code postale :

Déclare, **durant toute la durée d'affiliation au club**, être en possession d'une assurance valable (*) "qui couvre la responsabilité civile pour les dommages à tiers dû à la pratique de l'aéromodélisme". Ceci d'après les directives de la circulaire CIR/GDF-01 , édité par le SERVICE PUBLIC FEDERAL MOBILITE ET TRANSPORT / Directeurat-Général Transport Aérien.

Ref: <http://www.mobilit.fgov.be/data/aero/gdf01f.pdf>

Le propriétaire d'un aéromodèle doit être couvert par un contrat d'assurance en responsabilité civile à concurrence d'un minimum de 2.500.000 EUR pour les dégâts corporels et un minimum de 500.000 EUR pour les dégâts matériels.

Si vous êtes membre de l'AAM ou de la VML, précisez votre numéro d'affiliation ci-dessous :
.....

Ecrire en toutes lettres " **Lu et approuvé** "
.....

Date :

Signature :

(*) une assurance valable est :

- 1) soit une assurance familiale qui couvre également l'aéromodelisme
- 2) soit une assurance spécifique couvrant l'aéromodelisme
- 3) soit une affiliation à l'AAM ou la VML